

Date de mise en ligne : 20/09/2022

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

**Séance du mardi 20 septembre 2022**

Date de la convocation: 14/09/2022

**Membres en exercice :**  
9

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00*

**Présents : 7**

**Présents :** Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Valentin BESNIER, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

**Votants: 8**

**Secrétaire de séance:**  
Jean BYKENS

**Représentés:** Emmanuel VERILHAC

**Excusés:**

**Absents:** Philippe BRILLANT

**Objet: Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial - DE\_2022\_40**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : Entretien des bâtiments et des stations, entretien des espaces verts.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi technique territorial à temps non complet soit 24/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une durée de trois ans.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

3-3 3° Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois.

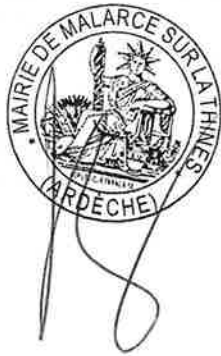
Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : Emploi de catégorie C, le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/09/2022 007-210701470-20220920-DE_2022_40-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Delphine FEULLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/09/2022 007-210701470-20220920-DE_2022_40-DE